

Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Bio-Circle STAR US 2  
Identifiant unique de formulation : Q220-A0AR-Q005-QA39

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology GmbH

Rue : Berensweg 200

Code postal/Lieu : 33334 Gütersloh

Téléphone : +49 5241 9443 0

Télécopie : +49 5241 9443 44

Contact pour informations : labor@bio-circle.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 5241 9443 51 pendant les périodes normales d'ouverture  
(lundi au jeudi de 8h à 16h et vendredi de 8h à 15h)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLE C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

##### Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

##### Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44-XXXX ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319  
Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489428-22-XXXX ; N°CE : 270-115-0; N°CAS : 68411-30-3

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489427-24-XXXX ; N°CE : 629-764-9; N°CAS : 164524-02-1

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM CUMENESULPHONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37-XXXX ; N°CE : 239-854-6; N°CAS : 15763-76-5

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37-XXXX ; N°CE : 229-912-9; N°CAS : 6834-92-0

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33-XXXX ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids :  $\geq 1 - < 2 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

Limites de concentrations spécifiques Skin Corr. 1A ; H314: C  $\geq 5 \%$  • Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 2 \%$  • Skin Corr. 1B ; H314: C  $\geq 2 \%$  • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 2 \%$  • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0,5 \%$  • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0,5 \%$

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

#### **Après contact avec les yeux**

Protéger l'œil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes de soufre.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **5.4 Indications diverses**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 10 ppm / 67 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1,5(l)  
Remarque : Y  
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 20.06.2019

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 6,25 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 67,5 mg/m<sup>3</sup>

ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 1,3 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 42,5 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 0,425 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Bio-Circle STAR US 2  
**Mise à jour :** 21.11.2023  
**Date d'édition :** 21.11.2023

**Version (Révision) :** 7.0.1 (6.0.4)

Valeur seuil : 7,6 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 119 mg/kg p.c. /jour  
**POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1**  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 0,048 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 6,6 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 68,1 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 3,8 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 0,096 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 37,4 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 191 mg/kg p.c. /jour  
**SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5**  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 0,048 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 6,6 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 68,1 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 3,8 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 0,096 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Bio-Circle STAR US 2  
**Mise à jour :** 21.11.2023  
**Date d'édition :** 21.11.2023

**Version (Révision) :** 7.0.1 (6.0.4)

Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 37,4 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 191 mg/kg p.c. /jour

**MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0**

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 1,55 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 0,74 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 0,74 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 6,22 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 1,49 mg/kg

**HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3**

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

**2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5**

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 1,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 11 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,11 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 4,4 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur seuil : 0,44 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur seuil : 0,32 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)  
Valeur seuil : 56 mg/kg denrées alimentaires

**ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3**

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 0,268 mg/l

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Bio-Circle STAR US 2  
**Mise à jour :** 21.11.2023  
**Date d'édition :** 21.11.2023

**Version (Révision) :** 7.0.1 (6.0.4)

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 0,0167 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,0268 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 8,1 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur seuil : 6,8 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur seuil : 35 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 3,43 mg/l  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 0,1 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 0,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 1 mg/l  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,01 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,01 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 0,372 mg/kg dw  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 0,372 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur seuil : 0,0372 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur seuil : 0,0372 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur seuil : 0,016 mg/kg dw  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur seuil : 0,016 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 100 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 100 mg/l  
MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 7,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 7,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

Valeur seuil : 1000 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

#### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

### Protection de la peau

#### Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

#### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

### Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : rouge

#### Odeur

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

comme: Éther , douceâtre

## Caractéristiques en matière de sécurité

|                                                         |              |      |                                             |                  |
|---------------------------------------------------------|--------------|------|---------------------------------------------|------------------|
| Point de fusion/point de congélation :                  | ( 1013 hPa ) | env. | 0 °C                                        |                  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | ( 1013 hPa ) | env. | 97 °C                                       |                  |
| Point éclair :                                          |              |      | non applicable                              | DIN EN ISO 13736 |
| Température d'auto-inflammation :                       |              |      | non applicable                              |                  |
| Inflammabilité :                                        |              |      | non inflammable                             |                  |
| Limite inférieure d'explosivité :                       |              |      | négligeable                                 |                  |
| Pression de la vapeur :                                 | ( 20 °C )    | <    | 24 hPa                                      | Calculé          |
| Densité :                                               | ( 20 °C )    | env. | 1,03 g/cm <sup>3</sup>                      |                  |
| Solubilité dans l'eau :                                 | ( 20 °C )    |      | miscible à l'eau                            |                  |
| pH :                                                    | ( 20 °C )    | env. | 13,5                                        |                  |
| Viscosité cinématique :                                 | ( 20 °C )    | <=   | 70 mm <sup>2</sup> /s                       |                  |
| Densité de vapeur relative :                            | ( 20 °C )    |      | non déterminé                               |                  |
| Teneur en COV maximale (CE) :                           |              |      | 0 Pds %                                     |                  |
| Teneur en COV maximale (Suisse) :                       |              |      | 4 Pds %                                     |                  |
| Teneur en COV imposable (Suisse) :                      |              |      | 4 Pds %                                     |                  |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :      |              |      | Les critères SGH/CLP ne sont pas satisfaits |                  |

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aluminium Zinc

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

|                     |                                                       |
|---------------------|-------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | ATEmix calculé                                        |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                        |
| Dose efficace :     | > 2000 mg/kg                                          |
| Paramètre :         | DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                        |
| Espèce :            | Souris                                                |

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Bio-Circle STAR US 2  
**Mise à jour :** 21.11.2023  
**Date d'édition :** 21.11.2023

**Version (Révision) :** 7.0.1 (6.0.4)

|                                |                                                                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Dose efficace :                | 5530 mg/kg                                                                           |
| Méthode :                      | OCDE 401                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )                                  |
| Voie d'exposition :            | Par voie orale                                                                       |
| Espèce :                       | Rat                                                                                  |
| Dose efficace :                | 365 mg/kg                                                                            |
| Méthode :                      | OCDE 425                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )                                |
| Voie d'exposition :            | Par voie orale                                                                       |
| Espèce :                       | Souris                                                                               |
| Dose efficace :                | 770 - 820 mg/kg                                                                      |
| Paramètre :                    | DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )                             |
| Voie d'exposition :            | Par voie orale                                                                       |
| Espèce :                       | Rat                                                                                  |
| Dose efficace :                | > 7000 mg/kg                                                                         |
| Méthode :                      | OCDE 401                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )                                |
| Voie d'exposition :            | Par voie orale                                                                       |
| Espèce :                       | Rat                                                                                  |
| Dose efficace :                | > 7000 mg/kg                                                                         |
| Méthode :                      | OCDE 401                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3 ) |
| Voie d'exposition :            | Par voie orale                                                                       |
| Espèce :                       | Rat                                                                                  |
| Dose efficace :                | 1080 mg/kg                                                                           |
| Méthode :                      | OCDE 401                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )                                |
| Voie d'exposition :            | Par voie orale                                                                       |
| Espèce :                       | Rat                                                                                  |
| Dose efficace :                | 1152 - 1349 mg/kg                                                                    |
| <b>Toxicité dermique aiguë</b> |                                                                                      |
| Paramètre :                    | ATEmix calculé                                                                       |
| Voie d'exposition :            | Dermique                                                                             |
| Dose efficace :                | > 2000 mg/kg                                                                         |
| Paramètre :                    | DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )                                |
| Voie d'exposition :            | Dermique                                                                             |
| Espèce :                       | Lapin                                                                                |
| Dose efficace :                | 2764 mg/kg                                                                           |
| Méthode :                      | OCDE 402                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )                             |
| Voie d'exposition :            | Dermique                                                                             |
| Espèce :                       | Lapin                                                                                |
| Dose efficace :                | > 2000 mg/kg                                                                         |
| Méthode :                      | OCDE 402                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )                                |
| Voie d'exposition :            | Dermique                                                                             |
| Espèce :                       | Rat                                                                                  |
| Dose efficace :                | > 2000 mg/kg                                                                         |
| Méthode :                      | OCDE 402                                                                             |
| Paramètre :                    | DL50 ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3 ) |
| Voie d'exposition :            | Dermique                                                                             |
| Espèce :                       | Rat                                                                                  |
| Dose efficace :                | > 300 - 2000 mg/kg                                                                   |
| Méthode :                      | OCDE 402                                                                             |

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

Paramètre : DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/kg

## Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Inhalation  
Dose efficace : > 20 mg/l  
Paramètre : CL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2,06 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h  
Paramètre : CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 6,41 mg/l  
Temps d'exposition : 232 min  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 6,41 mg/l  
Temps d'exposition : 232 min  
Méthode : OCDE 403

## Corrosion

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Espèce : modèle de peau 3D  
Résultat : Non corrosif  
Méthode : OCDE 431

Le test a été fait avec une préparation/un mélange similaire. (UNO S)  
Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

### Test cutané in vitro

#### Évaluation

Provoque une irritation cutanée.

### Réserve acide/alcalique

Le mélange a une faible capacité tampon (réserves acides/alcaliques).

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Espèce : Essais d'irritation oculaire in vitro  
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux  
Méthode : OCDE 437

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Peut être absorbé par la peau. Peut irriter les voies respiratoires.

#### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

|                           |                                                                                      |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Paramètre :               | CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )                                |
| Espèce :                  | Lepomis macrochirus (crapet arlequin)                                                |
| Paramètres d'évaluation : | Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson                                       |
| Dose efficace :           | 1300 mg/l                                                                            |
| Temps d'exposition :      | 96 h                                                                                 |
| Méthode :                 | OCDE 203                                                                             |
| Paramètre :               | CL50 ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3 ) |
| Espèce :                  | Lepomis macrochirus (crapet arlequin)                                                |
| Paramètres d'évaluation : | Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson                                       |
| Dose efficace :           | 1,67 mg/l                                                                            |
| Temps d'exposition :      | 96 h                                                                                 |
| Paramètre :               | CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )                             |
| Espèce :                  | Cyprinus carpio (Carpe)                                                              |
| Paramètres d'évaluation : | Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson                                       |
| Dose efficace :           | > 100 mg/l                                                                           |
| Temps d'exposition :      | 96 h                                                                                 |
| Paramètre :               | CL50 ( SODIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )                                 |
| Espèce :                  | Cyprinus carpio (Carpe)                                                              |
| Paramètres d'évaluation : | Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson                                       |
| Dose efficace :           | > 100 mg/kg                                                                          |
| Temps d'exposition :      | 96 h                                                                                 |
| Paramètre :               | CL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )                                |
| Espèce :                  | Poisson                                                                              |
| Paramètres d'évaluation : | Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson                                       |
| Dose efficace :           | 2320 mg/l                                                                            |
| Temps d'exposition :      | 96 h                                                                                 |
| Paramètre :               | CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )                                  |
| Espèce :                  | Poisson                                                                              |

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Bio-Circle STAR US 2  
**Mise à jour :** 21.11.2023  
**Date d'édition :** 21.11.2023

**Version (Révision) :** 7.0.1 (6.0.4)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 80 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

**Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons**

Paramètre : NOEC ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ;  
N°CAS : 68411-30-3 )

Espèce : Poisson

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : 0,25 mg/l

Temps d'exposition : 90 D

Paramètre : LOEC ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ;  
N°CAS : 68411-30-3 )

Espèce : Poisson

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : 0,51 mg/l

Temps d'exposition : 90 D

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés**

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 202

Paramètre : CL50 ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ;  
N°CAS : 68411-30-3 )

Espèce : Daphnie

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 3,5 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : 1700 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 202

**Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques**

Paramètre : LOEC ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ;  
N°CAS : 68411-30-3 )

Espèce : Daphnie

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 4 mg/l

Temps d'exposition : 28 D

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : 207 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 9

## Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 2,4 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

## Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC10 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1995 mg/l  
Temps d'exposition : 30 min  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DCO) ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 95 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301C  
Paramètre : Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3 )  
Inoculum : Biodégradation

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

|                           |                                                                    |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Paramètres d'évaluation : | Aérobie                                                            |
| Taux de décomposition :   | 85 %                                                               |
| Durée du test :           | 29 D                                                               |
| Évaluation :              | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).                |
| Méthode :                 | OCDE 301B                                                          |
| Paramètre :               | Biodégradation ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 ) |
| Inoculum :                | Biodégradation                                                     |
| Paramètres d'évaluation : | Aérobie                                                            |
| Taux de décomposition :   | 99,8 %                                                             |
| Durée du test :           | 28 D                                                               |
| Évaluation :              | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).                |
| Méthode :                 | OCDE 301B                                                          |
| Paramètre :               | Biodégradation ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )    |
| Inoculum :                | Biodégradation                                                     |
| Paramètres d'évaluation : | Aérobie                                                            |
| Taux de décomposition :   | 99,8 %                                                             |
| Durée du test :           | 28 D                                                               |
| Évaluation :              | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).                |
| Méthode :                 | OCDE 301B                                                          |

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Avant utilisation conforme

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

07 06 01\* (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)

20 01 29\* (Détergents contenant des substances dangereuses)

##### Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

#### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 55, 75

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

##### Autres réglementations (UE)

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- < 5 % agents de surface anioniques
- < 5 % agents de surface non ioniques

##### Directives nationales

##### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 09. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · 15. Limites d'utilisation · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX : composés organiques halogénés adsorbables  
AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bio-Circle STAR US 2  
Mise à jour : 21.11.2023  
Date d'édition : 21.11.2023

Version (Révision) : 7.0.1 (6.0.4)

Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].  
Évaluation :  
Skin Irrit. 2 : Human Skin Model (HSM) test ( OCDE 431 )  
Eye Dam. 1 : Essais d'irritation oculaire in vitro ( OCDE 437 )

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux.                                              |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.            |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                 |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                            |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.